Nations Unies S/PV.3698 (Reprise 2)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3698e séance

Samedi 28 septembre 1996, à 21 h 35

New York

Président :	M. Cabral	(Guinée-Bissau)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Matuszewski
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

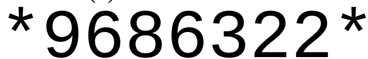
Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/790)

Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/792)

96-86322 (F)



La séance, suspendue le 27 septembre 1996 à 21 h 40, est reprise le 28 septembre 1996 à 21 h 35.

Le Président : Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/803, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/803.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Votent contre :
Néant

S'abstiennent :
États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1073 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 40.